

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 27 juin 2016 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Steve Robert
Yvon Lamontagne
Denise Poulin-Marcotte
Jean-Guy Gingras
Robert Ranger
Jacques Laurendeau
Nathalie Bélanger
Nathalie Pelletier
Diane Pelletier

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki May Hamm.

Est également présente la greffière adjointe, M^e Marie-Pierre Gauthier.

Sont absents le directeur général, M. Armand Comeau et le conseiller M. Pierre Côté.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 3.1) Vente d'un terrain sur le boulevard Poirier.
4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1) Entente de fin d'emploi.
5. RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1) Embauche d'un employé contractuel sans horaire prédéterminé;
 - 5.2) Embauche d'un employé contractuel de moins de 2 ans.
6. AFFAIRES NOUVELLES
7. QUESTIONS DE LA SALLE
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

-
- | | | |
|----|----------|--|
| 1. | 293-2016 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| | IL EST | Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
Appuyé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte |

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.1) 294-2016 Vente d'un terrain sur le boulevard Poirier

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que la Ville de Magog vende à Transport Memphré inc. une partie du lot 3 397 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 13 716 mètres carrés, pour le prix approximatif de 87 181,82 \$ plus taxes applicables et autres considérations. La vente est faite à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherches, aux conditions indiquées dans la promesse signée le 2 juin 2016 par Transport Memphré inc., représenté par M. Robert Vincent.

La signature du contrat de vente est conditionnelle au déplacement de la clôture située à l'intérieur du lot 3 397 525, afin qu'elle soit relocalisée en bordure du lot 3 144 048 appartenant à la Ville de Magog.

La préparation de la description technique et du plan de subdivision seront à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1) 295-2016 Entente de fin d'emploi

ATTENDU QUE la Ville de Magog et M. Armand Comeau ont convenu d'un commun accord, de mettre fin au contrat qui les lie, et ce, à compter du 30 juin 2016;

ATTENDU QUE les parties ont négocié entre elles et sont parvenues à une entente complète et finale.

IL EST Proposé par le conseiller Steve Robert
Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, avec M. Armand Comeau une quittance et transaction relative à la fin du contrat;

L'entente prévoit le versement de 195 884,00 \$ à M. Comeau ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'élevant à 16 700,16 \$;

La dépense sera financée à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1) 296-2016 Embauche d'un employé contractuel sans horaire prédéterminé

ATTENDU QUE l'embauche de personnel est nécessaire pour le poste de directeur général par intérim.

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger
Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que M. Claude Marcoux soit embauché avec le statut d'employé contractuel sans horaire prédéterminé, au poste de directeur général par intérim, jusqu'à la nomination du prochain directeur général, sans dépasser une durée maximale d'un an, à compter du 28 juin 2016. Cette embauche est faite aux conditions indiquées au Recueil des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués et selon les spécifications prévues au contrat de travail.

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant soit autorisée à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2) 297-2016 Embauche d'un employé contractuel de moins de 2 ans

ATTENDU QUE le directeur du service de Sécurité incendie (SSI) est actuellement en congé de maladie;

ATTENDU QUE l'embauche de personnel est nécessaire pour le poste de directeur du service de Sécurité incendie par intérim.

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne
Appuyé par le conseiller Steve Robert

Que M. Serge Collins soit embauché avec le statut d'employé contractuel au poste de directeur du service de Sécurité Incendie par intérim, jusqu'au retour du directeur actuel ou jusqu'à la nomination du prochain directeur SSI, sans dépasser une durée maximale d'un an, et ce, à compter du 28 juin 2016. Cette embauche est faite aux conditions du Recueil des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués et selon les spécifications prévues au contrat de travail, avec une base horaire hebdomadaire de 40 heures.

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant soit autorisée à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

7. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- Mme Marthe Gaudette :
 - o Commentaire sur le dénouement final à la direction générale.
- M. Richard Beaudoin :
 - o Direction du service de Sécurité incendie.

8. 298-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier
 Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 19 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière adjointe